

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2019-2020 (amendé)**

	ÉTÉ 2019	AUTOMNE 2019	HIVER 2020	ÉTÉ 2020 (projet)	NORMES
Date limite de réception des demandes d'admission :					
- 1 <sup>er</sup> cycle : temps complet	1 <sup>er</sup> mars	1 <sup>er</sup> mars	1 <sup>er</sup> novembre 2019	1 <sup>er</sup> mars	A
temps partiel	1 <sup>er</sup> mars	1 <sup>er</sup> juin	1 <sup>er</sup> novembre 2019	1 <sup>er</sup> mars	A
- 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> cycle :	1 <sup>er</sup> mars	1 <sup>er</sup> juin	15 novembre 2019	1 <sup>er</sup> mars	A
Étudiants étrangers	1 <sup>er</sup> décembre 2018	1 <sup>er</sup> février	1 <sup>er</sup> juin 2019	1 <sup>er</sup> décembre 2019	
Date de début d'inscription	18 mars	13 mai	28 octobre 2019	16 mars	B
Début de la session	29 avril	26 août	6 janvier	27 avril	B
Date limite de réinscription sans frais de retard (1 <sup>er</sup> cycle)		9 août	9 décembre 2019		H
Date limite pour tout changement de groupe, de programme, de statut et ajout de cours	3 mai	30 août	10 janvier	1 <sup>er</sup> mai	G
Congés	20 mai Journée nationale des Patriotes 24 juin Fête Nationale des Québécois 1 <sup>er</sup> juillet Fête du Canada	2 septembre Fête du travail 14 octobre Action de grâce	10 avril Vendredi Saint 13 avril Lundi de Pâques	18 mai Journée nationale des Patriotes 24 juin Fête Nationale des Québécois 1 <sup>er</sup> juillet Fête du Canada	C
Date limite d'abandon avec remboursement	3 mai <sup>3</sup>	10 septembre	20 janvier	1 <sup>er</sup> mai <sup>3</sup>	D
Date limite pour l'abandon sans mention d'échec	24 mai <sup>1</sup>	13 novembre	23 mars	22 mai <sup>1</sup>	E
Semaine de relâche	-----	28 octobre au 3 novembre	2 au 8 mars	-----	C
Fin de la session : (intensive/régulière)	21 juin <sup>3</sup> / 9 août	16 décembre	24 avril	19 juin <sup>3</sup> /7 août	B
Date limite de remise des notes (intensive/régulière)	2 juillet <sup>2</sup> /23 août	9 janvier 2020	8 mai	29 juin <sup>2</sup> / 21 août	F
Date de diffusion des résultats sur Internet (intensive/régulière)	début août / 9 septembre	16 janvier 2020	15 mai	début août /8 septembre	F
		15 semaines / 74 jours 14 lundis / 15 vendredis	15 semaines / 73 jours 14 lundis / 14 vendredis		

<sup>1</sup> Pour les cours offerts de façon intensive, la date limite pour l'abandon des cours sans mention d'échec correspond à la dix-huitième (18<sup>e</sup>) journée ouvrable après le début du cours.

<sup>2</sup> Pour les cours offerts de façon intensive, les notes sont remises 5 jours ouvrables après la fin du cours.

<sup>3</sup> Une session intensive est prévue uniquement à la session été. La majorité des cours d'été se déroulent de façon intensive. Pour les formations offertes à distance, la session est toujours intensive.